

Absents : néant

### Délibérations :

#### **Avancement de grade :**

Mme Nadine PERROT-AUDET, secrétaire, remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade (ancienneté) : « adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe » (au lieu de 1<sup>ère</sup>).

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et accepte cet avancement.

#### **Renouvellement bail « Le Ban » :**

Le Conseil Municipal renouvelle le bail de Mr Jean-Claude MULLER aux conditions de location identiques au précédent. La durée est de 9 ans. Le prix de fermage sera actualisé annuellement suivant l'indice d'évolution, conformément à l'arrêté préfectoral en cours.

	Parcelles	Superficies	Montant
MULLER Jean-Claude	Le Ban (A50)	39 a	16.78 "

#### **Regroupement budgets eau et assainissement dans le budget commune :**

Les budgets « eau » et « assainissement », qui ne sont pas équilibrés indépendamment, sont « subventionnés » par le budget communal.

Il est possible de regrouper les « dépenses / recettes » des budgets eau et assainissement dans des « services » à l'intérieur du budget communal. Cette disposition, possible dans les communes de moins de 500 habitants, apporte une souplesse dans la élaboration du budget, sans la gestion.

Le Conseil Municipal décide du regroupement des budgets eau et assainissement à l'intérieur du budget communal.

### Divers :

#### ▪ **Constats de situations qui peuvent avoir des conséquences directes ou indirectes pour notre commune :**

##### ○ **Plan Local d'Urbanisme (PLU) É communal - et PLUI É intercommunal - :**

Un projet de loi modifierait la compétence des communes en matière d'urbanisme, « favorisant » ou « rendant obligatoire » un Plan Local d'Urbanisme au niveau de la Communauté de Communes.

Actuellement, cette réflexion se fait au niveau de chaque commune.

La commune a posé des bases de réflexion pour établir un PLU dans le futur et constate que l'établissement d'un tel document mérite déjà beaucoup d'attention sur la Commune.

Le Conseil Municipal ne voit pas l'intérêt de rendre une telle réflexion encore plus difficile en l'étendant au niveau de la Communauté de Communes.

Cette position sera portée à la connaissance de Monsieur le Sous-préfet, représentant l'État.

##### ○ **Incidences / Règles d'Assurance maladie pour les travailleurs frontaliers :**

Un projet de loi vise à modifier le libre choix de l'assurance maladie du travailleur frontalier, le pénalisant financièrement.

Dans notre commune, environ 1/3 des foyers sont concernés par un emploi en Suisse et participent à la dynamique socio-économique locale.

Le Conseil Municipal signe une motion pour le maintien du statut actuel.





- **Covoiturage pour les travailleurs frontaliers : rappel de la réunion :**

Le dispositif de covoiturage (mis en œuvre dans l'Arc Jurassien) sera présenté en détails lors d'une réunion d'information publique qui aura lieu :

**mardi 03 décembre 2013 à 18 heures à Montandon salle de la mairie**

Apéritif pour clôturer la réunion.

Site internet : [www.covoiturage-arcjurassien.com](http://www.covoiturage-arcjurassien.com)

- **Projet de construction, par la SCAF, d'un nouveau bâtiment fromagerie :**

La Commune souhaite accompagner, aussi efficacement que possible et dans les compétences qui sont les siennes dans ce dossier, le projet de construction, par la Coopérative, d'un nouveau bâtiment dans notre Commune.

Monsieur le Sous-préfet a rappelé les réglementations en vigueur, dictées notamment par les dispositions de « la loi montagne », soulignant des restrictions.

La Commune a pris contact et sollicite l'Agence Foncière du Doubs (Conseil Général) afin d'aider dans l'aboutissement d'une solution acceptable.

L'Agence Foncière assiste gratuitement les communes dans les questions foncières et d'aménagements, et prendra l'attache des « administrations concernées » : Direction Des Territoires ; Chambre d'Agriculture ; etc. / etc. ).

- **Livre « Indevillers : Une communauté dans l'Histoire » :**

Le livre qui retrace l'histoire pour notre Commune depuis le 12<sup>ème</sup> siècle sera très prochainement en cours d'impression.

Une présentation aura lieu par Monsieur Guy Sichler (l'auteur) avec Monsieur Bernard Narbey).

Commentaires et réponses aux questions à propos de ce livre (313 pages A4, dont 73 en couleur):

**Vendredi 6 décembre - à Indevillers - Salle des fêtes - à 20 heures**

**La vente de ce livre, au prix préférentiel de 20 Euros, y sera ouverte.**

- **Livre « Indevillers : Recueil de témoignages des anciens, tels que vécus » :**

Le livre qui reprend les témoignages des personnes anciennes de la Commune est en cours de relecture. Il sera disponible pour Noël, en vente ensuite en mairie.

Les personnes qui posséderaient des photos relatives à Indevillers, susceptibles d'illustrer ce livre peuvent le faire savoir en mairie. Les photos seront restituées immédiatement (scan en mairie) ou sous 24h. **Merci de votre contribution** etc.

- **Défibrillateur :**

Cet appareil, qui assiste les personnes en situation de arrêt cardiaque, est installé dans l'entrée extérieure de la mairie depuis les congés.

Une démonstration de son utilisation aura lieu par un secouriste :

**Vendredi 6 décembre - à Indevillers - Salle des fêtes - à 20 heures**

(avant la réunion de présentation, par Mr G.Sichler, du livre « Histoire d'Indevillers »)

- **Inscription sur la liste électorale :**

Les personnes désirant s'inscrire sur la liste électorale de la commune doivent le faire avant la fin d'année 2013 en mairie.

Merci de vous munir de votre carte d'identité et d'une preuve de domicile.